

DESTINATAIRE(S) : Monsieur Henri Gilbert, ing.
Ministère des Transports du Québec

EXPÉDITEUR : Jacques Chénier

DATE : 12 octobre 2005

PROJET N^o : 25022H

**OBJET : RÉALISATION D'UNE PASSERELLE CYCLABLE AU-DESSUS DE L'AVENUE FÉNÉLON -
AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE PRÈS DE
L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU**

Monsieur,

Concernant le projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau et en réponse au questionnement des représentants du BAPE relativement à la construction d'une passerelle au-dessus de la rue Fénélon, la présente vise à vous faire part des principaux arguments qui nous ont conduits à proposer le lien cyclable entre le nord et le sud de l'arrondissement à travers l'échangeur plutôt que dans le prolongement de la rue Fénélon.

Plusieurs arguments viennent appuyer cette décision :

- La traversée de la passerelle au-dessus des voies ferrées existantes nécessite un dégagement aérien d'au moins 7 mètres. Ce dégagement nécessiterait la présence d'une structure élevée qui engendrerait un impact visuel considérable sur le paysage et conduirait à l'application de mesures d'atténuation importantes. D'autre part, sur le plan conceptuel, plusieurs mesures devraient être prises afin de rendre cette passerelle sécuritaire et conviviale.
- La construction de cette passerelle susciterait aussi la modification du réseau local à son embouchure, de façon à assurer la sécurité des déplacements des cyclistes tout au long du parcours. En effet, le réseau cyclable de l'arrondissement ne comporte pas actuellement de piste dédiée ni de bande cyclable aménagée sur le viaduc Fénélon ni sur la voie de service qui conduit au viaduc (face à Petro Canada). La rue Fénélon et le viaduc n'ont pas été conçus en fonction de la présence d'une piste cyclable dédiée à même son emprise.
- Le lien cyclable proposé à travers l'échangeur répond mieux à divers besoins essentiels tels que :
 - assurer le lien vers l'aéroport en continuité avec le réseau de la route verte;
 - assurer l'intermodalité de tous les moyens de transport; on sait que l'échangeur est le lieu où sont localisés la gare de l'AMT et le terminus de la STM;
 - ce tracé fait en sorte de reconnaître ce mode de transport, non plus essentiellement en terme de transport lié au loisir, mais comme un mode de transport actif;
 - il s'agit d'un corridor cyclable en piste dédiée le long d'un boulevard urbain.
- La construction d'une passerelle au-dessus de la rue Fénélon provoquerait un dédoublement du lien cyclable avec celui que nous estimons essentiel à travers l'échangeur pour les motifs exposés au point précédent.

Monsieur Henri Gilbert
Le 12 octobre 2005
Page 2

- La réalisation de ce lien cyclable susciterait des coûts importants ne permettant pas de répondre à des besoins essentiels.
- Enfin, nous estimons qu'un lien cyclable en structure au dessus de la voie ferrée et de l'autoroute 20 n'atteint pas aussi bien l'objectif de convivialité du parcours cyclable que ne le permet l'aménagement proposé du lien cyclable en parcours dédié le long d'un boulevard urbain et à proximité des services.

Sur la base des principaux besoins et objectifs soulevés au cours du mandat, nous considérons que la construction d'un tel lien cyclable n'apparaît pas justifiée compte tenu des problèmes techniques et des coûts prohibitifs qu'un tel aménagement soulève et estimons que les besoins trouvent meilleure réponse avec la proposition actuelle.

Salutations distinguées.

Jacques Chénier, urbaniste
Vice-président associé